



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SIT 2022

PROJET POUR LE SYSTÈME D'INSPECTION DU TRAVAIL 2021-2022

SIT 2022 : pour un service public de 1^{er} plan

**1. Où en sommes nous
aujourd'hui ?**

**2. Les grands axes du plan
SIT 2022
et leur déclinaison en actions**

3. La gouvernance du projet

1. Où en sommes nous aujourd'hui ?

Les apports du plan « Ministère fort »

La nouvelle donne de l'organisation territoriale de l'Etat

Des points forts à consolider, des faiblesses à corriger

Les apports du plan « Ministère fort »

Où en sommes nous aujourd'hui ?



- Une nouvelle organisation qui conforte le fonctionnement « en système » et l'efficacité collective
- Des pouvoirs accrus pour traiter des situations frauduleuses complexes et renforcer l'effectivité du droit
- Un cadre déontologique clarifié et protecteur pour toutes les parties
- Des objectifs collectifs et un pilotage renforcé à tous les niveaux

La nouvelle donne de l'organisation territoriale de l'Etat

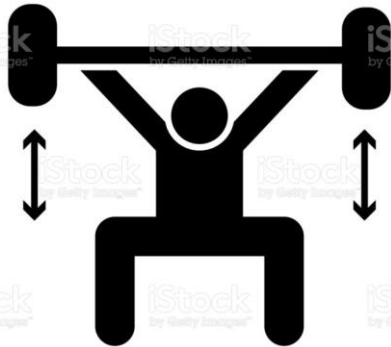
Où en sommes nous aujourd'hui ?



- Réaffirmer et organiser la ligne hiérarchique dans un contexte nouveau
- Garantir l'efficacité et les moyens du SIT
- Réaffirmer le caractère indissociable du travail et de l'emploi
- Accompagner les DREETS, DDETS à chaque étape de l'OTE et garantir le pilotage et l'animation du réseau.

Des faiblesses à corriger

Où en sommes nous aujourd'hui ?



- Des missions à mieux porter et valoriser
- Des situations de vacances de postes en section trop importantes dans certaines régions
- Un encadrement parfois en difficulté (trop sollicité), trop de « régulations » remontent à la DGT:un fort enjeu management.
- Une GPEC du SIT à améliorer
- Une capacité collective d'analyse des données et de ciblage des actions encore insuffisante
- Conforter les compétences pour des fonctions nouvelles et des missions qui s'exercent dans un cadre profondément modifié.

2. Les grands axes du plan SIT 2022 et leur déclinaison en actions

Axe 1 : Consolider le système d'inspection du travail dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale de l'Etat (OTE)

Axe 2 : Reconnaissance : Valoriser et conforter les missions

Axe 3 : Renforcer la capacité d'intervention du système d'inspection du travail

Affirmer et consolider la ligne hiérarchique du SIT

Axe 1 : Consolider le système d'inspection du travail (SIT) dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale de l'Etat (OTE)

- **Garantir l'indépendance du SIT** (article 6 de la Convention 81 de l'OIT)
- **Affirmer la ligne hiérarchique et consolider le pilotage** : instructions, principes fondamentaux
- Installer un **mode d'animation de l'encadrement des DREETS et des DDETS** plus intensif sur le domaine travail et sur le pilotage du SIT : réunions DD, RUC, Chefs de Pôle T, déplacements, séminaire, espace collaboratif, outillage...
- Relancer **l'évaluation des DREETS par le DGT** dans le domaine de la politique travail et du pilotage du SIT
- Constituer **un vivier de cadre supérieurs** des services déconcentrés du MTEI : DGT/SGMAS-DRH

Garantir les moyens humains, budgétaires et matériels du SIT

Axe 1 : Consolider le système d'inspection du travail (SIT) dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale de l'Etat (OTE)

- Contribuer à l'élaboration d'une convention de gestion entre DDETS et préfectures garantissant les principes des conventions OIT (effectifs suffisants, moyens et locaux adaptés notamment)
- Organiser un dialogue de gestion « métier » avec les DREETS prenant en compte l'adéquation « mission-moyens » et fixer le cadre du dialogue de gestion DREETS/DDEETS dans le domaine de la politique du travail et de l'organisation du SIT.

Renforcer la visibilité du système d'inspection du travail au sein de la nouvelle administration territoriale

Axe 1 : Consolider le système d'inspection du travail (SIT) dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale de l'Etat (OTE)

- Communication **interne et externe**
- Mise en évidence de **l'utilité sociale du service public de l'inspection du travail**
- Rénover et généraliser une **identité graphique « SIT »** dans la cadre de la charte graphique gouvernementale
- **Expliquer les missions et le rôle et valoriser le service rendu** par l'inspection du travail au public : site internet, vidéo, imprimés...

Garantir l'indépendance et le cadre de légalité spécifique du SIT au sein de la nouvelle organisation territoriale de l'Etat

Axe 1 : Consolider le système d'inspection du travail (SIT) dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale de l'Etat (OTE)



- Rappel du sens des missions et des valeurs : lettres ministre et DGT
- Guide déontologie et accompagnement au quotidien des nouvelles équipes.

Communiquer activement sur les missions et les actions du système d'inspection du travail

Axe 2 : Reconnaissance : Valoriser et conforter les missions

- Partager et faire adhérer **en interne** au plan IT 2022 : présentation aux agents, instances représentatives, journal du projet...
- Valoriser **en interne** l'action et les initiatives locales du SIT : au sein du SIT et des ministères sociaux,
- Expliquer et valoriser l'action du SIT auprès des **partenaires sociaux**
- Expliquer et valoriser l'action du SIT auprès des **relais d'opinion** et du **grand public** : relations presse y compris au niveau local, baromètre...

Optimiser la gestion des ressources humaines du système d'inspection du travail

Axe 2 : Reconnaissance : Valoriser et conforter les missions



- **Améliorer l'attractivité du corps de l'inspection du travail et des métiers du SIT** : parcours professionnels, déroulement indiciaire, certification compétences (livrable: nouvelle grille S2 2021 Chantiers communs DRH/DGT et articulation étroite avec le projet DRH-MTEI).
- **Attirer davantage de candidats aux concours de l'IT et diversifier leurs profils** : campagne de communication et action auprès établissements enseignement supérieur
- Elaborer un plan d'accompagnement des **contrôleurs du travail** dans le prolongement du PTE du PMF
- Constituer un **vivier de cadres du MTEI** afin de permettre des déroulements de carrière variés et garantir un pilotage efficace des politiques publiques du travail et de l'emploi

Transformer les formations initiales et d'adaptation et développer l'accompagnement et le mentorat

Axe 2 : Reconnaissance : Valoriser et conforter les missions



- Réformer la formation initiale : nouveau cursus
- Formation continue et d'adaptation
- Cursus pour nouveaux encadrants
- Réseau de mentors
- Tutelle enrichie par l'apport des DAC métiers (INTEFP/DRH/Dac métier)

Réagir aux incivilités et agressions à l'encontre des agents du système d'inspection du travail

Axe 2 : Reconnaissance : Valoriser et conforter les missions

- Renforcer le soutien aux agents victimes d'incivilités, d'agressions ou de mises en cause : prise en charge par la justice, condamnation officielle...
- Développer les actions de prévention des incidents de contrôle : guide sur prévention des actions de contrôle, action de sensibilisation dans secteurs professionnels les plus difficiles, conventions avec DACG/DGPN,DGGN,DAJ)

Renforcer la capacité d'intervention et garantir l'application du droit du travail de manière homogène sur le territoire national

Axe 3 : Renforcer la capacité d'intervention du système d'inspection du travail

- **Augmenter et accélérer le rythme de recrutements d'inspecteurs du travail et d'agents du SIT** afin de garantir une couverture satisfaisante du territoire : élargir le vivier, augmenter le nombre de postes au concours, **concours SA spécifique (services de renseignement)**
- **Consolider la capacité managériale de l'encadrement** dans le domaine de la politique du travail, du pilotage, de l'animation et du soutien du SIT : parcours RUC & DDETS. DGT/DRH/INTEFP
- Généraliser la pratique de l'évaluation des actions engagées

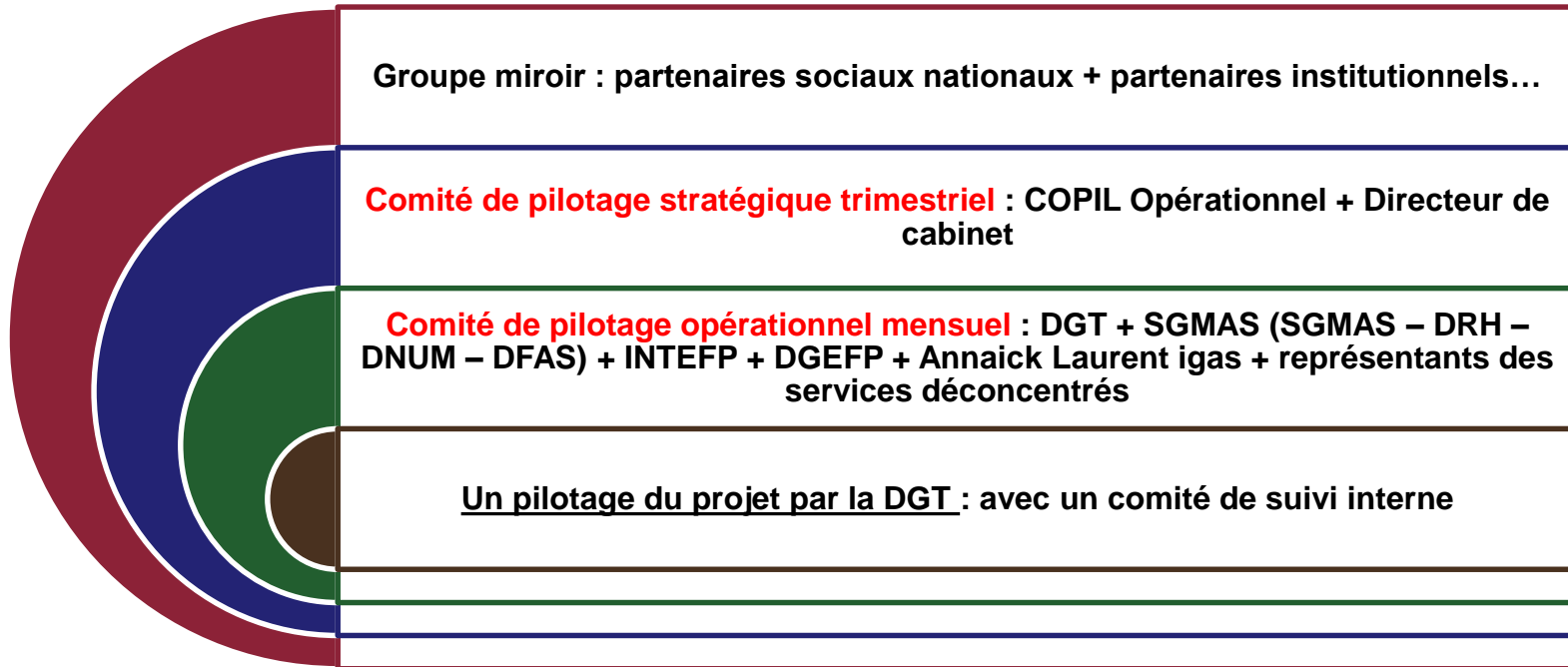
Améliorer les outils et les moyens d'analyse, de ciblage et d'intervention

Axe 3 : Renforcer la capacité d'intervention du système d'inspection du travail

- Faciliter **les interventions, leur ciblage et les suites apportées : utilisation data, nouvelles technologies** : accroître l'accès aux données disponibles et développer les capacités d'analyse de ces données afin de faciliter l'orientation des politiques de contrôle et de **mieux cibler les actions**
- Tirer les enseignements de l'ordonnance du 7 avril 2016 et de la crise sanitaire pour **adapter les moyens d'intervention et sanction existants**
- **Renforcer les outils d'accompagnement** et systématiser la production de "parcours d'intervention" notamment en accompagnement du PNA et sur les principaux gestes professionnels
- Outiller les services sur l'emport et l'analyse des données numériques

3. La gouvernance du projet

LA GOUVERNANCE DU PROJET



Un calendrier et un cadencement à détailler et l'identification précise du nom des correspondant par thématique à identifier



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION

Liberté

Égalité

Fraternité

Direction générale
du travail